



7. Finances
7.1 – Décisions
budgétaires

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2024
N° 2024-026**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 18

Date de la convocation :

26 mars 2024

Vote	
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	2

OBJET :

- **SUBVENTION
D'EQUILIBRE 2024
DU BUDGET
PRINCIPAL AU
BUDGET ANNEXE
CHAUFFERIE**

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 12/04/2024
- affichage du 12/04/2024 au 11/06/2024

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

Présents : Marianne DUBARE - Alain BRITEL – Christophe DAVID-HENRIET – Lydie GENAUDET - Jean-Claude GAILLARD – Joël SUBTIL – Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER – Claire EL AZIFI BOULAÏCH – Jérôme VERGNE - Arielle PENAZZI – Lionel CORNATON – Melchior FACCHINETTI – Emeline BAPTISTA

Excusées/absentes : Janine DURET (pouvoir à Jean-Claude GAILLARD) – Gulperi BILICI (pouvoir à Lionel CORNATON) – Josiane TOURRES (pouvoir à Lydie GENAUDET) – Aurore DUPLESSIS

Secrétaire de séance : Jean-Claude GAILLARD

M. Jean-Claude GAILLARD, Adjoint au Maire délégué aux finances, rappelle aux conseillers que suite à la consultation pour le marché de conduite et d'exploitation de la chaufferie-bois de DORTAN lancée au deuxième semestre 2023, la société ESSAM attributaire du marché en a repris la gestion depuis décembre 2023.

Lors de sa prise en charge, cette société a réalisé un bilan mettant à jour la nécessité d'améliorer certains points de l'installation et l'ensemble des éléments du réseau pour un meilleur rendement et une meilleure fiabilité.

M. GAILLARD explique que certains travaux non prévus au contrat initial seront intégrés dans la redevance P3 sur la durée du contrat de 5 ans. Un avenant interviendra pour finaliser cette opération et entériner l'augmentation de cette redevance qui n'avait pas été intégrée dans les contrats de distribution auprès des clients actuels qui arrivent à échéance au 31/12/2024. Cela explique les difficultés pour équilibrer la section d'exploitation du budget 2024.

Il propose le versement d'une subvention d'équilibre de 25 000.00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
L'exposé de M. GAILLARD entendu et après en avoir délibéré,
A 16 voix pour et 2 abstentions,

- DECIDE le versement d'une subvention d'équilibre de 25 000 € du budget de la Commune au budget annexe de la Chaufferie, pour l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

LE MAIRE,
Marianne DUBARE

Le secrétaire de séance,
Jean-Claude GAILLARD